



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Sciences des écosystèmes
et des océans

Ecosystems and
Oceans Science

Sécrétariat canadien de consultation scientifique (SCCS)

Compte rendu 2021/008

Région du Québec

Compte rendu de la réunion sur les avis scientifiques régionale sur l'évaluation de la pêche à la mactre de Stimpson des eaux côtières du Québec

22 février 2021
Réunion virtuelle

Président : Charley Cyr
Rapporteuse : Sonia Dubé

Institut Maurice-Lamontagne
Pêches et Océans Canada
850, Route de la Mer, C.P. 1000
Mont-Joli, Québec, G5H 3Z4

Avant-propos

Le présent compte rendu a pour but de consigner les principales activités et discussions qui ont eu lieu au cours de la réunion. Il peut contenir des recommandations sur les recherches à effectuer, les incertitudes et les justifications des décisions prises pendant la réunion. Le compte rendu peut aussi faire l'état de données, d'analyses ou d'interprétations passées en revue et rejetées pour des raisons scientifiques, en donnant la raison du rejet. Bien que les interprétations et les opinions contenues dans le présent rapport puissent être inexactes ou propres à induire en erreur, elles sont quand même reproduites aussi fidèlement que possible afin de refléter les échanges tenus au cours de la réunion. Ainsi, aucune partie de ce rapport ne doit être considérée en tant que reflet des conclusions de la réunion, à moins d'une indication précise en ce sens. De plus, un examen ultérieur de la question pourrait entraîner des changements aux conclusions, notamment si des renseignements supplémentaires pertinents, non disponibles au moment de la réunion, sont fournis par la suite. Finalement, dans les rares cas où des opinions divergentes sont exprimées officiellement, celles-ci sont également consignées dans les annexes du compte rendu.

Publié par :

Pêches et Océans Canada
Secrétariat canadien de consultation scientifique
200, rue Kent
Ottawa (Ontario) K1A 0E6

[http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/
csas-sccs@dfo-mpo.gc.ca](http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/csas-sccs@dfo-mpo.gc.ca)



© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2021
ISSN 2292-4264

ISBN 978-0-660-38460-3 N° cat. Fs70-4/2021-008F-PDF

La présente publication doit être citée comme suit :

MPO. 2021. Compte rendu de la réunion sur les avis scientifiques régionale sur l'évaluation de la pêche à la mactre de Stimpson des eaux côtières du Québec; 22 février 2021. Secr. can. de consult. sci. du MPO. Compte rendu 2021/008.

Also available in English:

DFO. 2021. *Proceedings of the regional advisory meeting on the Assessment of the Stimpson's surfclam fishery in the Quebec's inshore waters; February 22, 2021. DFO Can. Sci. Advis. Sec. Proceed. Ser. 2021/008.*

SOMMAIRE

Ce document renferme le compte rendu de l'examen régional par des pairs sur l'évaluation de la pêche à la mactre de Stimpson des eaux côtières du Québec. Cette revue, qui s'est déroulée le 22 février 2021 via la plateforme Zoom (réunion virtuelle), a réuni près d'une vingtaine de participants des sciences, de la gestion et de l'industrie. Ce compte rendu contient l'essentiel des présentations et des discussions qui ont eu lieu pendant la réunion et fait état des recommandations et conclusions émises au moment de la revue.

INTRODUCTION

La région du Québec de Pêches et Océans Canada (MPO) a la responsabilité de l'évaluation de plusieurs stocks de poissons et invertébrés exploités dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. La plupart de ces stocks sont revus de façon périodique à l'intérieur d'un processus consultatif régional qui se déroule à l'Institut Maurice-Lamontagne à Mont-Joli. Le présent document constitue le compte rendu de l'évaluation de la pêche à la mactre de Stimpson des eaux côtières du Québec, qui a eu lieu le 22 février 2021 via la plateforme Zoom (réunion virtuelle).

L'objectif de la revue était de déterminer si des changements sont survenus dans l'état de la ressource et s'ils nécessitent des ajustements aux plans de gestion en fonction de l'approche de conservation retenue avec, comme but ultime, de formuler un avis scientifique pour la gestion de la mactre de Stimpson des eaux côtières du Québec pour les saisons de pêche 2021-2023.

Ce compte rendu fait état des principaux points des présentations et des délibérations qui découlent des activités du comité régional des évaluations de stocks. La revue régionale est un processus ouvert à tout participant en mesure d'apporter un regard critique sur l'état des ressources évaluées. À cet égard, des participants de l'extérieur du MPO sont invités à contribuer aux activités du comité à l'intérieur du cadre de référence défini pour cette revue (Annexes 1 et 2). Le compte rendu fait également état des recommandations émises par l'assemblée.

ÉVALUATION

Le président de la réunion, M. Charley Cyr, effectue une brève introduction à la revue par les pairs. Les participants sont ensuite invités à se présenter. Le biologiste responsable de la revue, M. Rénauld Belley, souligne le travail de ses collaborateurs. L'avis scientifique qui sera formulé s'applique aux saisons de pêche 2021-2023.

BIOLOGIE

Quelques composantes de la biologie de la mactre de Stimpson sont présentées (croissance et reproduction). Il s'agit d'une espèce à croissance lente et variable entre les régions. Un taux de croissance plus faible est observé aux Îles-de-la-Madeleine, comparativement à la Côte-Nord. La mactre de Stimpson se retrouve à des profondeurs situées sous la ligne des basses marées, en Côte-Nord (1 à 46 m) et aux Îles-de-la-Madeleine (25 à 60 m).

PÊCHERIE, MESURES DE GESTION ET RÈGLE DE DÉCISION

La région du Québec compte dix zones de pêche, soit huit sur la Côte-Nord (1A, 1B, 2, 3A, 3B, 4A, 4B, 4C) et deux aux Îles-de-la-Madeleine (5A, 5B). Cette pêche côtière est gérée par un nombre de permis, par saison et par contingent. La taille minimale de capture est fixée à 80 mm. La drague hydraulique utilisée pour récolter la mactre de Stimpson est très efficace et sélective. Les outils de suivi comprennent : le suivi des PUE par le journal de bord et le récépissé d'achat, le suivi de la distribution spatiale de l'effort de pêche par le journal de bord, l'échantillonnage des captures à quai et le relevé scientifique d'abondance.

Le débarquement annuel moyen de mactre de Stimpson au Québec a été de 587 t de 2018 à 2020, soit une diminution de 8 % comparativement à la période 2015 à 2017. Les débarquements provenaient à 99 % de la Côte-Nord et à 1 % des Îles-de-la-Madeleine. Le total admissible des captures (TAC) annuel de la période 2018 à 2020 a été atteint à plus de 80 %

en moyenne dans les zones 3A et 3B. Il n'y a pas eu de pêche dans les zones 1A et 5B en 2018 et la zone 2 a été exploitée en 2018 seulement. Il n'y a pas eu de pêche dans la zone 1B de 2018 à 2020 et les zones 4C et 5A demeurent inexploitées.

La règle de décision pour l'ajustement des TAC, utilisée depuis l'évaluation 2009-2011, est la suivante : Une augmentation maximale de 6 % du contingent ne peut être envisagée que lorsque ce dernier est atteint de façon soutenue à plus de 80 % en moyenne pour la période d'évaluation et que les indicateurs de la prise par unité d'effort (PUE) et de la taille moyenne sont supérieurs à la médiane de la série temporelle. De plus, le taux d'exploitation de la zone devrait être inférieur à la valeur limite recommandée de 3 %.

- On rappelle brièvement la façon de calculer le taux d'exploitation et ce que représente la superficie exploitée et le Kernel 95 %.
- On souligne le fait que la règle actuelle permet uniquement d'augmenter le TAC. Il n'y a pas de règle pour une diminution de TAC.
- En ce qui a trait à la superficie exploitée, il est suggéré de modifier le terme "année" par "période".

INDICATEURS DE LA PÊCHE

Intensité d'exploitation, effort de pêche, débarquements et PUE

L'intensité d'exploitation par gisement est présentée ainsi que la distribution de l'effort de pêche, les débarquements et la PUE pour chaque zone de pêche. Les moyennes des prises par unité d'effort (PUE) pour la période 2018 à 2020 sont supérieures aux médianes des séries temporelles (1993-2019) pour la zone 3A, tandis qu'elles sont inférieures aux médianes des séries pour les zones 1A, 2, 3B, 4A, 4B et 5B.

Quelques commentaires sont apportés par l'assemblée :

- Des participants insistent sur le fait que les conditions environnementales (ex : forts vents, courant de marée) ont pu affecter les PUE. Ceci contribue à l'incertitude associée à la PUE dans les zones 3A et 3B.
- Une discussion a lieu sur l'importance de préciser l'effort de pêche (ex : vitesse de dragage, durée des traits) afin de réduire l'incertitude. A cet effet, le journal de bord électronique assurerait un meilleur suivi des traits par l'obtention de données plus précises.
- Des membres de l'industrie soulignent que l'effort de pêche dans la zone 3B est distribué sur l'ensemble de la zone et non sur un seul gisement.

Échantillonnage à quai

Les moyennes des tailles des mactres au débarquement pour la période 2018 à 2020 sont supérieures aux médianes des séries temporelles (1993-2019) pour les zones 2, 3A, 4B et 5B, tandis qu'elles sont inférieures aux médianes des séries pour les zones 1A, 3B et 4A.

- Selon certains participants, divers facteurs peuvent affecter les moyennes de tailles, dont le déplacement de l'effort de pêche et la profondeur. Une diminution des tailles avec la profondeur est observée par les pêcheurs.
- Il est conseillé de demeurer prudent dans l'interprétation de cet indice.
- On précise qu'il n'y a pas eu d'impact des mesures sanitaires (COVID-19) sur l'échantillonnage à quai dans les zones 3A, 3B et 4A.

-
- On ajoute que cette pêche est très sélective.

Taux d'exploitation

Le taux d'exploitation zonal basé sur la superficie draguée est inférieur à la valeur limite recommandée de 3 % dans toutes les zones.

APPLICATION DE LA RÈGLE DE DÉCISION

Selon la règle de décision existante, seule la zone 3A rencontre toutes les conditions pour une augmentation de 6 % du contingent. Pour les autres zones, un statu quo du contingent ne devrait pas affecter l'état de la ressource.

Des commentaires concernant la règle de décision sont apportés.

- Des participants considèrent que l'incertitude soulevée dans l'interprétation des moyennes des tailles, de l'effort de pêche et des PUE devrait être prise en considération lors de l'application de la règle de décision et dans les conclusions de l'avis.
- La règle de décision est requestionnée. On s'interroge sur ce qui doit être fait pour les zones peu ou pas exploitées et pour celles où les TAC n'ont jamais été atteints. Par ailleurs, il n'existe aucune règle d'ajustement à la baisse du TAC. On se questionne sur la façon dont les TAC ont été établis. Il serait pertinent de documenter l'historique des TAC. Toutes ces questions démontrent qu'une réflexion doit avoir lieu.

IDENTIFICATION DES TRAVAUX DE RECHERCHE

Les travaux de recherche à prioriser sont les suivants :

- Étude de la génétique (Virginie Roy, en cours) ;
- Documentation de l'historique des TAC et révision pour les zones peu ou pas exploitées ;
- Révision des mesures d'ajustement du TAC dans le cas d'une baisse des indicateurs ;
- Étude de la dynamique du recrutement (fréquence et lieu) ;
- Estimation des prises accessoires et du taux de survie à la remise à l'eau (dans un contexte d'écocertification) ;
- Caractérisation d'un gisement de mactre (couverture multifaisceaux et échantillonnage par vidéo, benne et drague) ;
- Évaluation de la relation poids-longueur par zone au moment du débarquement pour estimer le nombre de mactres débarquées annuellement (à voir avec échantillonneurs) ;
- Développement de l'approche de précaution impliquant une collaboration entre des intervenants des sciences, de l'industrie et de la gestion ;
- Réflexion sur la façon de gérer les années intermédiaires ;
- Réflexion en lien avec l'incertitude entourant la PUE et l'effort (comment préciser cet indicateur : journaux de bord électronique, SSN (15 minutes), sondage auprès des pêcheurs).

CONCLUSION

SOMMAIRE ET RECOMMANDATION

Les faits saillants de l'évaluation sont présentés et des commentaires sont apportés.

- En plus de la hausse de 6 % du contingent pour la zone 3A, il convient de mentionner qu'un statu quo du contingent pour les autres zones ne devrait pas affecter l'état de la ressource.
- Il est suggéré d'ajouter un fait saillant sur la répartition de l'effort de pêche entre les gisements, à l'intérieur d'une zone, afin de limiter la possibilité d'une surexploitation locale.
- On précise qu'aucune révision des indicateurs ne sera effectuée à brève échéance.
- Dans l'avis scientifique, il est suggéré de présenter un tableau des indicateurs par zone.
- Le manque de connaissances sur le recrutement devrait aussi être souligné dans l'avis.

Les conclusions suivantes sont formulées par l'assemblée :

Selon la règle de décision existante, seule la zone 3A rencontre toutes les conditions pour une augmentation de 6 % du contingent. Pour les autres zones, un statu quo du contingent ne devrait pas affecter l'état de la ressource.

L'effort de pêche à l'intérieur d'une zone devrait être distribué entre les gisements afin de limiter la possibilité d'une surexploitation locale.

ANNEXE 1 – CADRE DE RÉFÉRENCE

Évaluation de la pêche à la mactre de Stimpson des eaux côtières du Québec

Réunion sur les avis scientifiques régional - Région du Québec

Le 22 février 2021

Réunion virtuelle

Président : Charley Cyr

Contexte

La pêche à la mactre de Stimpson (*Mactromeris polynyma*) a débuté dans les années 1990 dans le golfe du Saint-Laurent. Les débarquements des dernières années ont été d'environ 650 t et provenaient en majorité de la Côte-Nord. L'exploitation des gisements se fait à l'aide d'une drague hydraulique, sur des substrats sablonneux situés de 10 à 60 m de profondeur.

Les eaux québécoises sont divisées en 10 zones de pêche auxquelles l'accès est limité à un nombre restreint de pêcheurs. L'effort est aussi contrôlé par une saison de pêche et les captures sont limitées par des contingents. Jusqu'à présent, l'ajustement de ces contingents s'est fait avec prudence étant donné la croissance lente et la sédentarité de ce mollusque.

À la demande de la Direction de la gestion des pêches, l'évaluation de la ressource est effectuée aux trois ans. La dernière revue des stocks de mactre de Stimpson remonte à 2018. Le but de la revue est de déterminer si les changements survenus dans l'état de la ressource nécessitent des ajustements au plan de gestion en fonction de l'approche de conservation retenue.

Objectifs

Formuler un avis scientifique pour la gestion des stocks de mactre de Stimpson des eaux côtières du Québec (unités de gestion 1 à 5) pour les saisons de pêche 2021 à 2023. Cet avis comprendra :

- Une description de la biologie de la mactre de Stimpson et de sa distribution dans les eaux côtières du Québec.
- Une description de la pêcherie incluant les débarquements, l'effort de pêche et les mesures de gestion propres aux zones de pêche.
- Une description de l'approche de conservation utilisée pour cette espèce.
- L'analyse des prises par unité d'effort provenant de la pêche.
- L'analyse des données de l'échantillonnage à quai des prises commerciales.
- Le calcul d'un indicateur du taux d'exploitation et retour sur son utilisation au seuil de 3 % dans la règle de décision.
- Utilisation des règles de décision pour l'ajustement des contingents.
- L'identification et la priorisation de travaux de recherche à considérer pour le futur.
- La détermination du processus pour fournir un avis pendant les années intermédiaires incluant la description des conditions qui pourraient justifier une évaluation complète du stock plus tôt qu'initialement prévu ;
- Les perspectives pour les saisons 2021 à 2023 dans les unités de gestion 1 à 5 (Côte-Nord et Îles-de-la-Madeleine).

Publications prévues

- Un avis scientifique sur la mactre de Stimpson des eaux côtières du Québec.
- Un compte rendu du SCCS contenant un résumé des discussions.

Participation prévue

- Pêches et Océans Canada (MPO) (Secteur des Sciences et de la Gestion des Pêches)
- Industrie de la pêche
- Représentants provinciaux
- Communautés ou organisations autochtones

ANNEXE 2 – LISTE DES PARTICIPANTS

Nom	Affiliation
Belley, Rénaud	MPO Sciences
Boudreau, André	Pêcheur Côte-Nord
Boudreau, Mathieu	MPO Sciences
Bourdages, Hugo	MPO Sciences
Brulotte, Sylvie	MPO Sciences
Bruneau, Benoît	MPO Sciences
Cantin, Guy	MPO Sciences
Couillard, Catherine	MPO Sciences
Cyr, Charley	MPO Sciences
Drapeau, André	MPO Gestion des pêches
Dubé, Sonia	MPO Sciences
Gionet, Paolo	Pêcheur Côte-Nord
Langelier, Serge	AMIK
Nozères, Claude	MPO Sciences
Roux, Marie-Julie	MPO Sciences
Roy, Virginie	MPO Sciences
Sainte-Marie, Bernard	MPO Sciences
Sandt-Duguay, Emmanuel	Pêcheur Côte-Nord
Sean, Anne-Sara	MPO Sciences
Senay, Caroline	MPO Sciences
Tremblay, Pascale	MPO Sciences